

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 24 janvier 2017 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| ➤ M Jean-Pierre LEFLOCH | ➤ Chantal MANAVIT |
| ➤ Mme Florence DURAND | ➤ Virginie PHIALIP |
| ➤ M Christophe BEURAERT | ➤ Sandrine ROUSTIT |
| ➤ Mme Patricia BEC | ➤ Bernard CAMBON |
| ➤ M Jean-Marc SAUX | ➤ Jean-Pierre COSTES |

Monsieur Bruno SEGURA ayant donné procuration à Jean-Marc SAUX

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité
- Prévision programme investissement
- Wc prieuré (convention mato grosso, demande de subvention, lancement mapa)
- Agrandissement atelier municipal (demande de subvention, lancement mapa)
- Subventions
- Rémunération et arrêt maladie
- Redevance occupation domaine public par France Télécom
- Adressage
- Mise à disposition de Mme CAMBON Sandrine au SIAVT
- Suivi de consommation DIALEGE (EDF)
- Commission des impôts
- Chantier familles rurales

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : urbanisme, école

1. Intercommunalité

Monsieur le maire donne la parole à Madame Florence DURAND qui fait part au conseil l'ordre du jour du conseil communautaire du 22 décembre 2016 (le procès-verbal du conseil communautaire ayant été transmis aux conseillers municipaux et disponible en libre accès sur le site de la CCMAV)

- Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 et signature du registre des délibérations,
- Désignation du Secrétaire de séance,
- Budget/Finances :
 - Décisions budgétaires modificatives,
 - Création d'un budget annexe pour poursuite de la gestion du Transport à la demande,

- Approbation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2017,
- Aménagement du territoire et planification :
 - Avancement de la stratégie Agenda 21 et PLUi,
 - OPAH point d'actualité,
 - TEPCV2 : signature de la convention, information sur la modification des aides dossiers énergie, démarrage étude mobilité,
- Développement économique et attractivité :
 - Aides à la promotion d'activité,
 - Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'accès à l'espace santé de Villefranche,
 - Information sur commande de la signalétique de la ZA de Villefranche,
 - Tourisme : point saison 2016 (fréquentation, OT, taxe de séjour), perspectives 2017,
- Services à la population :
 - Avenant à la convention pour la fourniture et la livraison des repas à la micro crèche de Villefranche d'Albigeois,
 - Information sur les dossiers suivis par la commission,
- Culture/Loisirs :
 - Convention de mise à disposition de la médiathèque d'Alban,
 - Approbation des tarifs des médiathèques,
- Point sur les dossiers de la commission « Travaux/Environnement »,
- Gestion de personnel :
 - Renouvellement CDD Lucie ALMAYRAC,
 - Information sur mouvements de personnel,
- Informations et questions diverses.

Madame Florence DURAND indique au conseil municipal que lors de ce conseil il a été décidé de modifier les transports des repas de la micro crèche de villefranche qui sera dorénavant effectué par la Mairie de Villefranche.

D'autres parts le transport à la demande existaient sur l'ancienne interco, l'idée est que la CCMAV a pris compétence et donc que toutes les communes en bénéficient. En parallèle une idée de co-voiturage pourrait être mise en place.

Madame Florence DURAND indique que le prochain conseil communautaire aura lieu le 26 janvier 2017.

2. Prévision programme d'investissement

Vitraux église de la condomine

Les travaux de restauration des vitraux de l'église de la condomine sont terminés le montant total des travaux est de 13 726 euros TTC.

Pour ce projet nous avons obtenus une aide du conseil départemental pour 6 805 euros
Et du conseil régional pour 2 500 euros.

La paroisse a fait un don à la commune à hauteur de 2994.20 euros.

Nous réaliserons une inauguration au printemps.

WC public sur le site du prieuré

Le coût estimatif des travaux est d'environ 53 900 euros TTC avant le lancement d'appel d'offre. Des subventions vont être demandées.

Agrandissement atelier communal

Le coût approximatif avant appel d'offre est de 213 120 euros TTC, sur la base du projet souhaité par le Conseil Municipal.

Compte tenu qu'il apparait au nous ne pourrons pas disposer de tout la surface souhaitée pour cet agrandissement nous allons devoir réfléchir sur un projet modifié avant de lancer l'appel d'offre.

3. WC prieuré

➤ Convention mato Grosso

Monsieur le Maire indique qu'il a échangé à plusieurs reprises avec Mr Gérard Cadars (Vice-président Association Mato-Grosso) et qu'il devrait nous présenter lors d'un prochain conseil municipal le projet de bail après conseil de leur notaire.

DELIB N° 24012017_1

➤ Demande de Subvention ➤ Lancement MAPA

Suite aux derniers conseils municipaux des devis ont été demandés afin de déterminer le coût de l'opération.

Le montant des travaux s'élève à 44 669.63 euros HT soit 53 942.84 euros TTC.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour qu'un dossier de demande de réserve parlementaire soit déposé.

Plan de financement HT :

Réserve parlementaire	5 000.00
Commune (emprunt)	39 669.63
	44 669.63

En parallèle, Monsieur le Maire propose, compte tenu du montant, de lancer une procédure de marché public (MAPA) afin d'attribuer les travaux aux entreprises les mieux-disantes. Les différents devis seront présentés lors d'un futur conseil.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

4. Agrandissement atelier municipal

DELIB N° 24012017_3

➤ Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que nous avons envisagé lors d'un précédent conseil de réaliser l'extension de l'atelier municipal.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève 177 603.18 euros HT soit 213 123.83 euros TTC.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la réalisation de cette opération. Ce dernier mandate Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier et lui demande de déposer un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 50 % afin de pouvoir réaliser cet investissement.

➤ Plan de financement HT :

D.E.T.R.	88 801.59
----------	-----------

Commune (emprunt)	88 801.59
	177 603.18

DELIB N° 24012017_4

➤ **Lancement MAPA**

Suite aux derniers conseils municipaux des devis ont été demandés afin de déterminer le coût de l'opération.

Le montant des travaux s'élève à 177 603.18 euros HT soit 213 123.83 euros TTC.

Monsieur le Maire propose, compte tenu du montant, de lancer une procédure de marché public (MAPA) afin d'attribuer les travaux aux entreprises les mieux-disantes. Les différents devis seront analysés en commission d'appel d'offre puis présentés lors d'un futur conseil.

Après discussion le conseil municipal ne souhaite faire appel à un maître d'œuvre uniquement pour le dépôt du permis de construire.

Un devis sera demandé pour l'assurance maîtrise d'ouvrage et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

5. Subventions

DELIB N° 24012017_5

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Comité des fêtes d'Ambialet qui demande une subvention et présente un bilan des fêtes écoulées, ainsi que le budget prévisionnel de la prochaine fête de 2017.

Après discussion le conseil a décidé d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de 800€ pour les accompagner et les soutenir dans l'organisation de la fête de notre village. Cette subvention viendra en plus des aides déjà apportées par notre commune (*mise à dispos de personnel et matériel communal, utilisation de locaux communaux, tirage de photocopies et prise en charge du branchement électrique ...*).

Le bilan annuel de l'association et le budget pour 2017, tel que présenté à votre Assemblée Générale devra nous être transmis.

La somme de 800 euros sera inscrite au BP 2017.

DELIB N° 24012017_6

Après lecture du courrier du 19 janvier 2017 de la société communale de chasse le conseil municipal est favorable et donne l'autorisation de couper du bois pour le chauffage de la maison de la chasse exclusivement.

Le bois devra être coupé sur les parcelles N° 724 et 1919 section B sans effectuer de coupe franche. Il sera procédé en priorité à la coupe de bois mort puis à des arbres mais de manière éparse.

Cette demande est valable pour l'année et devra être renouvelée chaque année si besoin.

6. Rémunération et arrêt maladie

DELIB N° 24012017_7

SC- 28/02/2017

Monsieur le Maire nous indique que depuis le 1^{er} janvier 2017 nous avons changé de prestataire au niveau de l'assurance » du Personnel s'est désormais Gras Sayoye qui nous rembourse les arrêts maladies des fonctionnaires.

Concernant le régime indemnitaire et les absences pour maladie, aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe les conditions de versement des primes et indemnités en cas d'absence pour congé de maladie des fonctionnaires territoriaux.

En conséquence, conformément aux principes posés par l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 qui subordonne les droits à rémunération des fonctionnaires et agents publics à l'accomplissement du service, la poursuite du versement d'éléments de régime indemnitaire aux agents absents pour indisponibilité physique doit reposer soit sur les dispositions prévues par les textes instituant les primes et indemnités, soit, à défaut, sur les dispositions de la délibération prise au sein de votre collectivité qui organise, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire.

On entend par régime indemnitaire l'ensemble des primes et indemnités susceptibles d'être octroyées aux fonctionnaires au titre de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le régime indemnitaire se définit comme un complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération qui sont :

- le traitement indiciaire
- le Supplément Familial de Traitement (SFT)
- l'indemnité de résidence
- la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour que le régime indemnitaire soit traité de la même façon que les éléments de la rémunération en cas de maladie, longue maladie, maternité, indisponibilité physique, longue durée... (si l'agent passe en demi-traitement le régime indemnitaire passera en demi-traitement aussi).

7. Redevance occupation domaine public par France Télécom **DELIB N° 24012017_8**

Suite à la déclaration des réseaux France télécom au 31.12.2002 et au DICT le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par notre Commune est de :

- 6,848 kilomètres d'artères aériennes
- 20.084 kilomètres d'artère en sous-sol

Conformément au décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et notamment à l'article R.20-53.

Sur la base de ces éléments il convient de régulariser (voir tableau annexé)

Après en avoir délibéré, par 11voix pour, 0 voix abstentions et 0 voix contre, le CONSEIL MUNICIPAL,

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année :

2017 : à 1 111.66 €

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

8. Adressage

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc SAUX qui nous fait le compte rendu de la réunion du 03/12/2016. La plupart des voies ont été nommés. Le travail sera finalisé en 2017.

Nous allons devoir demander des devis pour la conception des panneaux de rue, impasse, chemin et pour les plaques de numéros.

DELIB N° 24012017_9

9. Mise à disposition de Mme CAMBON Sandrine au SIAVT

Monsieur le maire rappelle que Madame CAMBON Sandrine est mise à disposition du SIAVT pour 5 heures par semaine depuis le 1^{er} octobre 2007 et suite à la délibération du 21 septembre 2007. Cette convention est renouvelable tous les 3 ans.

Madame CAMBON Sandrine accepte cette mise à disposition. Afin de régulariser la situation je vous demande de m'autoriser à signer le renouvellement qui prendra effet au 1^{er} octobre 2016 et jusqu'au 30 septembre 2019.

Il sera joint à la présente délibération le projet de délibération entre la commune et le SIAVT.

10. Suivi de Consommation DIALEGE (EDF)

Suite à la décision d'arrêter certaines lumières publiques dans la nuit, pour voir les économies réaliser on nous avait demandé de récupérer les factures des 3 dernières années sur le site d'EDF . Or cette prestation « dialege » est payante. Nous allons devoir récupérer les données manuellement sur les factures en notre possession. Compte tenu du travail Christophe BEURAERT se propose afin d'établir un tableau et nous organiserons une réunion le 10 février à 17 h avec Jean-Pierre LEFLOCH, Christophe BEURAERT, Jean marc SAUX.

11. Commission des impôts

Comme chaque année la commission communale des impôts se réunira afin d'apporter des modifications sur les taxes. Cette réunion aura lieu le 24 février 2017 à 14 h 00. Les membres de la commission vont recevoir une convocation.

12. Chantier familles rurales

Monsieur le Maire présente un projet de fresque murale que souhaiterait réaliser famille rurale. Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à la réalisation d'une fresque de ce type et surtout nous n'avons pas de support qui pourrait l'accueillir tout un secteur étant classé périmètre bâtiment de France. Le conseil municipal est par contre favorable à un chantier jeune traditionnel, une subvention identique aux autres années va être budgétisée sur le BP 2017.

13. Urbanisme

Monsieur Jean-Marc SAUX indique que nous avons transmis deux dossiers d'urbanisme au procureur de la république et que nous attendons la décision.

14. Ecole

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Directrice académique qui souhaite savoir si nous voulons modifier les horaires de notre école pour la rentrée scolaire 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires des activités périscolaires en les regroupant sur 2 après midi au lieu de 3 actuellement. Cela permettrait d'avoir deux périodes de 1 h 30 chacune. Après discussion est favorable à l'unanimité et demande à Monsieur le Maire de le présenter au conseil d'école du 2 février.